

Appel du Copain 44 à mobilisation le 20 mars 2013 à Saint Nazaire

Pour la deuxième fois en un mois, le 20 mars, AGO Vinci assigne en référé huit paysans du Copain 44 pour occupation illégale, atteinte au droit de propriété et entrave à réalisation de travaux, en l'occurrence destruction de la ferme de Bellevue.

Ces huit paysannes et paysans ont accepté de se déclarer résidents à la ferme de Bellevue, suite au rendu du premier procès, le 28 février, qui condamnait les dix précédents occupants déclarés à l'expulsion immédiate avec astreinte journalière.

Aujourd'hui, ces dix-huit paysannes et paysans expriment la détermination de milliers de paysans et citoyens qui, en occupant et faisant vivre la ferme de Bellevue depuis bientôt deux mois, s'opposent à la politique du bulldozer pratiquée par AGO Vinci avec le soutien des pouvoirs politiques en place.

Par cette deuxième procédure en référé, AGO Vinci souhaite judiciairiser l'acte politique des paysans, en faisant de la surenchère sur les dédommagements demandés : expulsion immédiate avec astreinte de 1000 euros par personne et par jour, 20000 euros de dommage et intérêts et 2000 euros de frais de justice.

Où est le caractère d'urgence évoqué par AGO Vinci, au moment où la commission des pétitions de Bruxelles s'intéresse de près au dossier et convoque, le 20 mars, toutes les parties dont le gouvernement français pour juger de l'opportunité d'engager une procédure européenne, alors que la commission de dialogue doit bientôt rendre ses conclusions, alors que tous les recours en justice ne sont pas épuisés ? L'urgence pour eux c'est la technique du bulldozer et de l'irréversible ?

Même si en 2008, lors de la validation de la DUP, nous n'étions pas occupants en titre de la ferme de Bellevue, nous nous considérons concernés par l'accord politique du 08 mai 2012, suite à la grève de la faim de nos collègues. L'esprit de cet accord, au-delà des termes, est bien d'éviter les expulsions et les destructions et leurs conséquences humaines et sociales irréversibles, tant que certains recours ne sont pas épuisés. Aujourd'hui, il semblerait que ces procédures ne puissent aboutir avant août 2015. Le Copain 44, par son action s'inscrit donc bien dans cet esprit et affirme que toute destruction de fermes ou habitations ou saccage de terres agricoles, sur l'emprise totale du projet, doivent être considérés comme une atteinte à l'intérêt public.

Quand le projet d'aéroport sera abandonné, comment réparera-t-on l'irréparable ?

L'urgence pour les paysans du Copain 44 est bien de remettre à plat la DUP de 2008, de prendre en compte toutes les nouvelles données mises en évidence depuis, d'étudier sérieusement le potentiel d'amélioration de l'aéroport Nantes Atlantique actuel, de poser ainsi un acte fort pour la limitation de l'artificialisation des terres agricoles et enfin de continuer une vraie réflexion à long terme pour un aménagement équilibré de nos territoires intégrant prioritairement la relocalisation de la production de l'alimentation, dans le respect de l'Homme et de l'Environnement.

Pour toutes ces raisons, le Copain 44 vous appelle toutes et tous, paysans et citoyens, à un

grand rassemblement

devant le tribunal d'instance de Saint Nazaire

le mercredi 20 mars 2013 à 10h00

Avec tracteurs, pelles, bêches et râteliers,

semences et plants

pour démontrer que le bitume,

devant le tribunal ou ailleurs

n'a jamais été fertile

- Pour affirmer la légitimité du combat de nos collègues jugés face à la logique du bulldozer
- Pour refuser la judiciarisation de notre action politique
- Pour une autre vision, à long terme, du développement économique et social de nos territoires privilégiant l'homme, l'environnement et la transition énergétique, et non les intérêts privés
- Pour proposer une alternative au bétonnage des terres nourricières

Contacts :

Cyril Bouligand : 06.21.04.76.84

Dominique Guitton : 06.30.47.01.56

Vincent Delabouglise : 06.87.52.34.26

